

Un plan national de lutte contre le frelon asiatique !



Le projet de plan national de lutte contre le frelon à pattes jaunes (dit asiatique) a été **déployé en février 2024** et présenté à l'occasion du Salon International de l'Agriculture auprès des représentants du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

Validé et porté par **GDS France et FREDON France**, représentants des Organismes à Vocation Sanitaire animal et végétal, dans le cadre de l'Association Française Sanitaire et Environnementale, ce plan répond à trois enjeux : **la protection des populations, la protection des ruchers et la protection de la biodiversité.**

Ce plan national apporte une action commune et cohérente, tant auprès du grand public qu'auprès des acteurs de terrain. Il mobilise les différents outils disponibles et les intègre :

- ❖ Détection et destruction des nids,
- ❖ Piégeage de printemps raisonné,
- ❖ Outils de réduction du stress des colonies d'abeilles.

Retrouvez le plan complet sur le site du Muséum National d'Histoire Naturel



C'est d'actualité

Le piégeage de printemps, oui mais pas n'importe comment !

L'objectif du piégeage de printemps est de faire baisser la pression de prédation **sur les ruchers**, en limitant l'implantation des nids à proximité.

Dans le cadre du plan national, les pièges doivent être les plus **sélectifs** et **efficaces** possibles. Les critères de référencement dans le plan national de lutte sont les suivants :

- ❖ Pièges à sélection physique de type nasses,
- ❖ Équipés de cônes d'entrée,
- ❖ Séparation entre l'appât et la partie de captures

ATTENTION : Les pièges de type « bouteille », « bocaux » ou « cloche » sont interdits dans le cadre du plan national de lutte : leur sélectivité est très mauvaise même avec des adaptations, et leur impact sur le reste de l'entomofaune est trop important.

Pour en savoir plus, consultez la fiche du GDS Centre dédiée au piégeage de printemps

